

Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce
4.2

Mairie d'Esser

Karhéo

Karhéo

Karhéo

COMMUNE DE
SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE

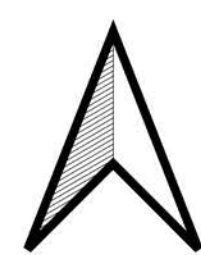
DOSSIER APPROUVÉ

Arrêté le 19/03/2025

Approuvé le 25/02/2026

Le Maire,
Sylvette CONDIS

0200400



- Eléments de cadastre (informatifs)

Bâti

Parcelles

Limites communales
- Prescriptions ponctuelles

07 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (art. L151-19 et L. 151-23)
- Prescriptions linéaires

22 - Diversité commerciale à protéger ou à développer (art. L. 151-16-1)

24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (art. L. 151-38)

25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (art. L. 151-23)
- Prescriptions surfaciques

Espaces boisés classés (article L. 113-1)

Élément de continuité écologique et trame verte et bleue (article L. 151-23 al. 2)

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (article L. 151-31 2°)

Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (article L. 151-23)

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (article L. 151-11)

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (article L. 151-6)
- Zones urbaines, à urbaniser, naturelle et agricole

UA : zone urbaine ancienne

UAP : zone urbaine patrimoniale

UB : zone urbaine récente

UC : zone urbaine mixte de faubourg

UE : zone urbaine à vocation équipements publics

UX1 : zone urbaine à vocation économique et artisanale

UX2 : zone urbaine à vocation économique et industrielle

1AU : zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation habitat

1AUE : zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation équipements publics

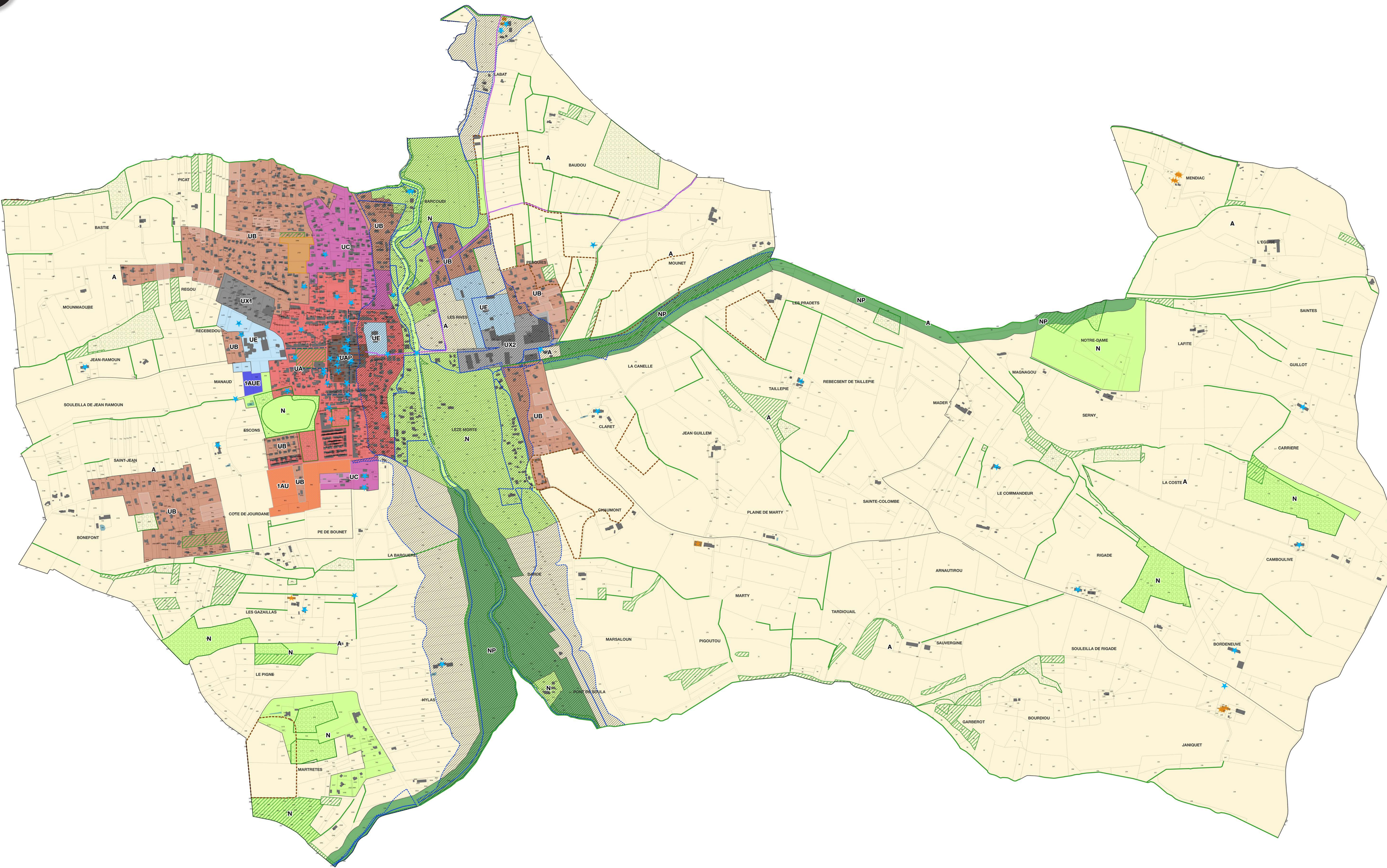
A : zone agricole

N : zone naturelle

NP : zone naturelle protégée
- Servitude du PPRI

Zonage inondations

Zonage coulées de boue



Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce
4.2

Maire d'exercice
Karthéo

Maire d'ouvrage
Karthéo

Logo of Saint-Sulpice-sur-Lèze

DOSSIER APPROUVÉ
Arrêté le 19/03/2025
Approuvé le 25/02/2026
Le Maire
Sylvette CONDIS

0 200 400 m

Eléments de cadastre (informatifs)

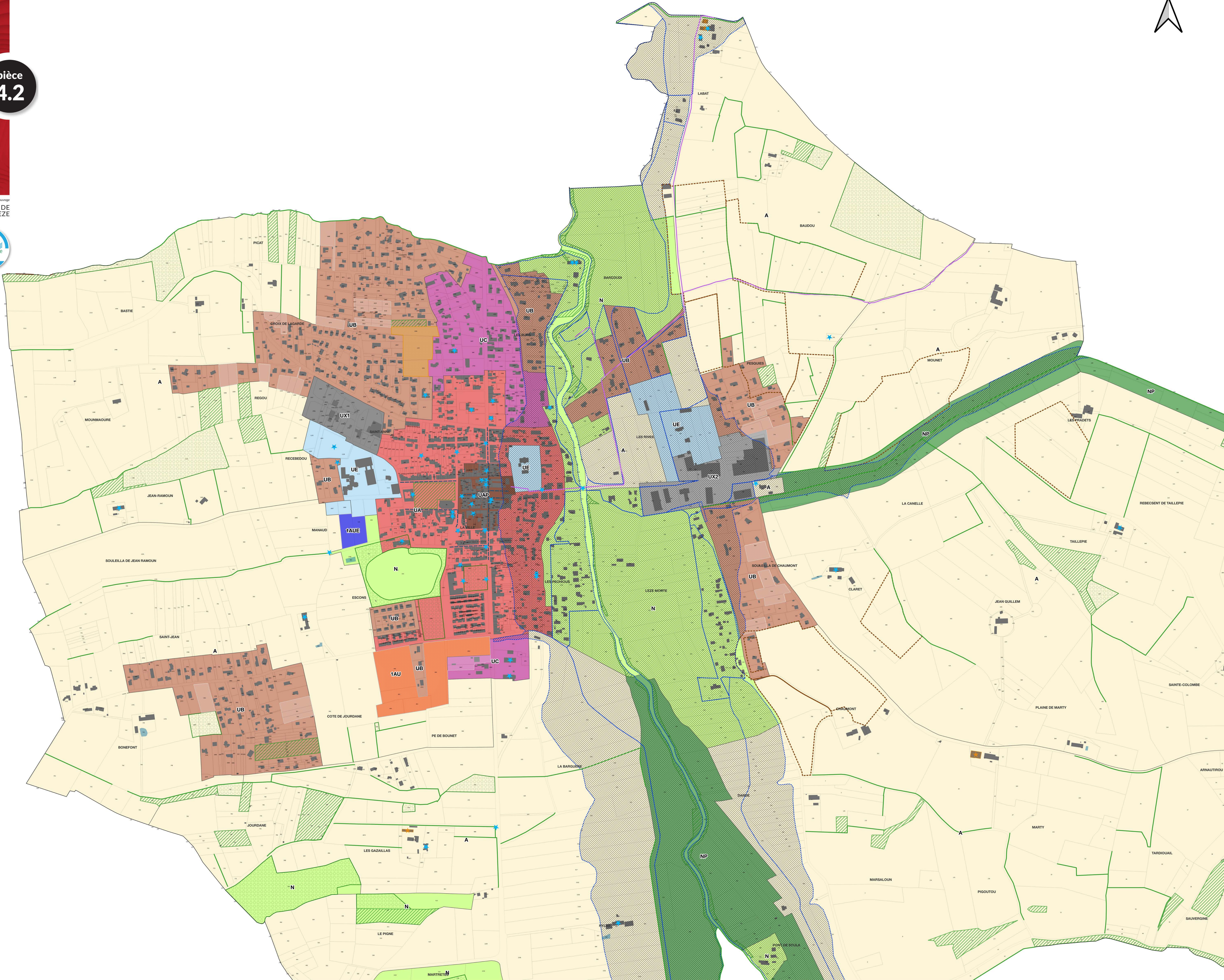
Prescriptions ponctuelles

Prescriptions linéaires

Prescriptions surfaciques

Zones urbaine, à urbaniser, naturelle et agricole

Servitude du PPRI



RÈGLEMENTS

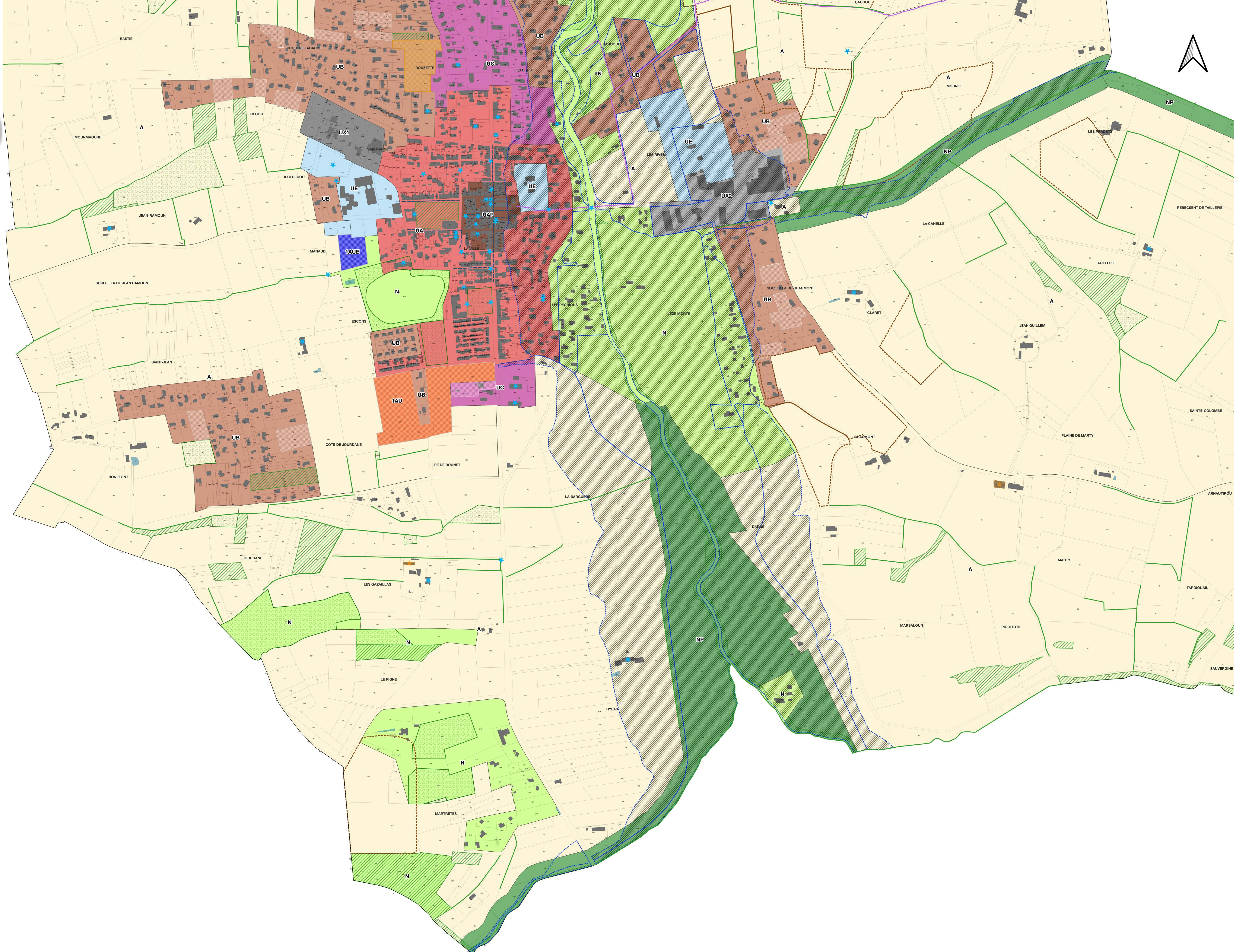
RÈGLEMENT GRAPHIQUE



DOSSIER APPROUVÉ
Arrêté le 19.03.2025
Approuvé le 25.02.2026
Le Maire,
Sylvette CONDIS



Servitude du PPR
 Zonage inondation
 Zonage coulées d'



Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce

4.2

Maitre d'oeuvre

Karthéo

Maitre d'ouvrage

COMMUNE DE SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE

DOSSIER APPROUVÉ

Arrêté le 19/03/2025

Approuvé le 25/02/2026

Le Maire,

Sylvette CONDIS

0200400

Eléments de cadastre (informatifs)

Bâti

Limites communales

Parcelles

Prescriptions ponctuelles

07 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel historique, architectural ou écologique (art. L151-19 et L. 151-23)

Prescriptions linéaires

22 - Diversité commerciale à protéger ou à développer (art. L. 151-16-1)

24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (art. L. 151-38)

25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (art. L. 151-23)

Prescriptions surfaciques

Espaces boisés classés (article L. 113-1)

Élément de continuité écologique et trame verte et bleue (article L. 151-23 al. 2)

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (article L. 151-31 2°)

Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (article L. 151-23)

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (article L. 151-11)

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (article L. 151-6)

Zones urbaine, à urbaniser, naturelle et agricole

UA : zone urbaine ancienne

UAP : zone urbaine patrimoniale

UB : zone urbaine récente

UC : zone urbaine mixte de faubourg

UE : zone urbaine à vocation équipements publics

UX1 : zone urbaine à vocation économique et artisanale

UX2 : zone urbaine à vocation économique et industrielle

TAU : zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation habitat

TAUE : zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation équipements publics

A : zone agricole

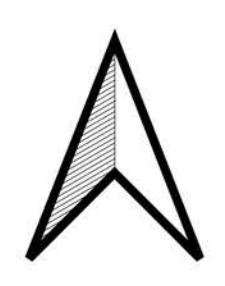
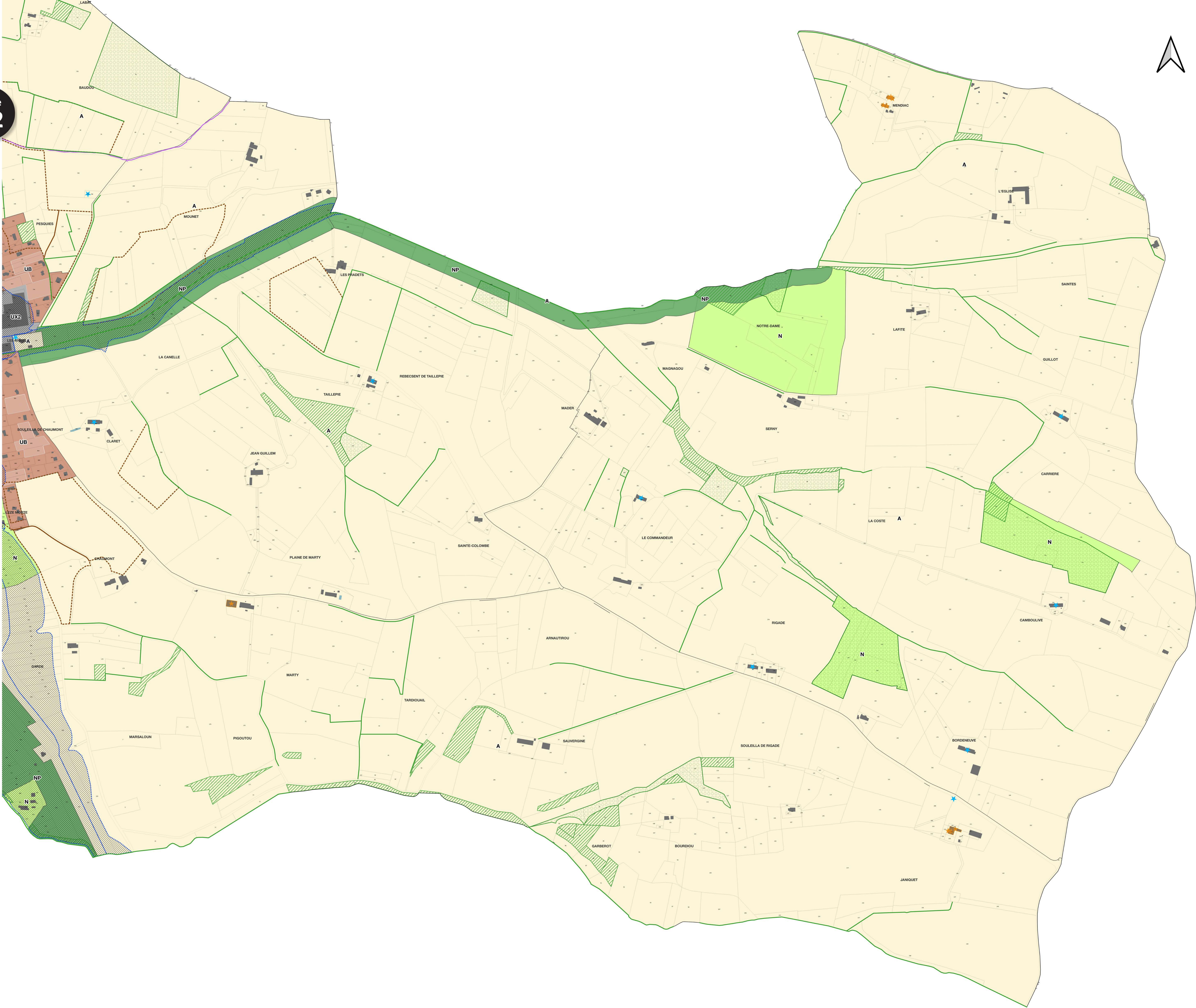
N : zone naturelle

NP : zone naturelle protégée

Servitude du PPRI

Zonage inondations

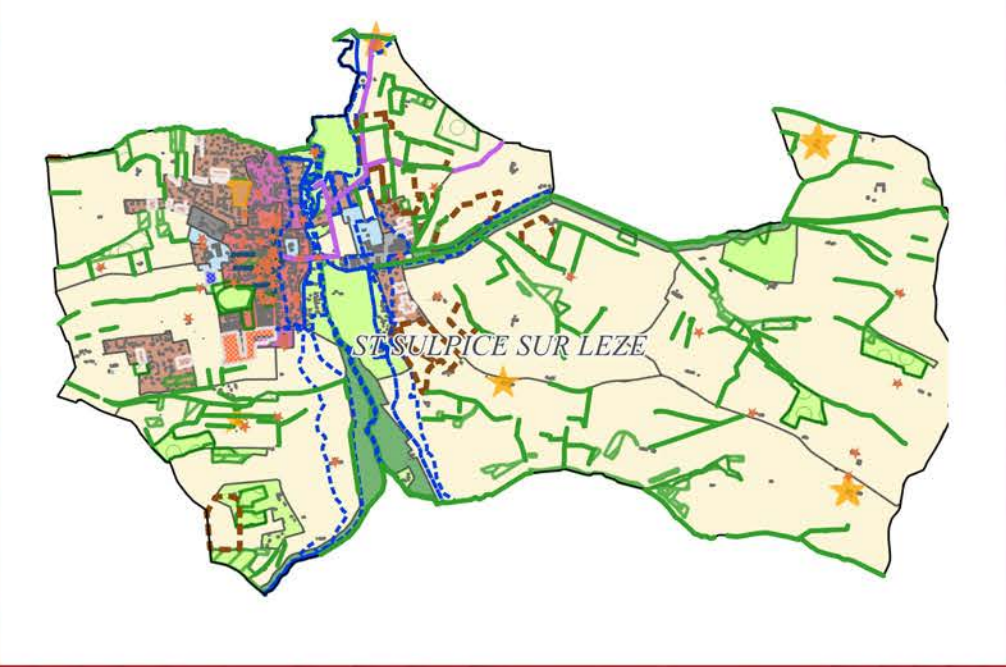
Zonage coulées de boue



Plan local d'urbanisme

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE



pièce 4.2

Maire d'exercice

Karthéo

Maire d'honneur

Karthéo

COMMUNE DE SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE



DOSSIER APPROUVÉ

Arrêté le 19/03/2025

Approuvé le 25/02/2026

Le Maire,

Sylvette CONDIS

0200400

Eléments de cadastre (informatifs)

Bâti

Limites communales

Parcelles

Prescriptions ponctuelles

07 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel historique, architectural ou écologique (art. L151-19 et L. 151-23)

Prescriptions linéaires

22 - Diversité commerciale à protéger ou à développer (art. L. 151-16-1)

24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (art. L. 151-38)

25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (art. L. 151-23)

Prescriptions surfaciques

Espaces boisés classés (article L. 113-1)

Élément de continuité écologique et trame verte et bleue (article L. 151-23 al. 2)

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (article L. 151-31 2°)

Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (article L. 151-23)

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (article L. 151-11)

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (article L. 151-6)

Zones urbaine, à urbaniser, naturelle et agricole

UA : zone urbaine ancienne

UAP : zone urbaine patrimoniale

UB : zone urbaine récente

UC : zone urbaine mixte de faubourg

UE : zone urbaine à vocation équipements publics

UX1 : zone urbaine à vocation économique et artisanale

UX2 : zone urbaine à vocation économique et industrielle

1AU : zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation habitat

1AUE : zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation équipements publics

A : zone agricole

N : zone naturelle

NP : zone naturelle protégée

Servitude du PPRI

Zonage inondations

Zonage coulées de boue

